

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Pour l'année 2018, la CCSPL soutient la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Métropole 2019-2024. La commission suivra avec attention les actions liées à la feuille de route 2018-2025 d'amélioration du tri.

La CCSPL continue d'alerter sur l'atteinte de l'objectif, fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), de réduction de 10% de la production de Déchets Ménagers Assimilés (DMA) par rapport à 2010 à l'horizon 2020 (-4,5% en 2018 contre -5.3% en 2017).

La commission regrette la hausse de la quantité de déchets ménagers et assimilé collectés (+1,6%), à mettre en regard avec la poursuite de l'évolution démographique (+0,8%). Elle salue l'accroissement de l'offre de service des collectes alternatives aux déchèteries, avec la mise en place de l'expérimentation sur les déchèteries mobiles (+22,1% des quantités collectées).

La CCSPL approuve les efforts réalisés sur le tri du verre (+4,6% de verre collecté). Sur la collecte des emballages légers et papiers, la commission pointe, pour la 3^e année consécutive, la hausse du taux de refus de tri, qui atteint 35,8% (contre 30,2% en 2016), malgré les diverses actions de sensibilisation aux gestes de tri menées. La commission prend en compte la complexité du phénomène, lié à différentes données, dont le geste de tri des grands Lyonnais, les faibles performances des centres de tri et le niveau d'exigence croissant des repreneurs (filières de recyclage). La commission se dit vivement intéressée par l'expérimentation à venir de l'assermentation d'agents ainsi que par le déploiement à venir des opérations de refus de bac, lors de la collecte.

Pour l'avenir, la CCSPL sera particulièrement attentive aux effets de la mise en œuvre du marché public de tri des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages, à horizon 2019 et surtout 2020. La CCSPL réitère son vif intérêt pour les projets de simplification des gestes de tri, dans le cadre de la mise en œuvre, prévue en janvier 2020, de l'extension des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers.

La CCSPL approuve la hausse des projets de compostage collectif (+62%) mais regrette le peu de moyens attribués à la thématique de la prévention des déchets ménagers et assimilés. Elle déplore la part des ordures ménagères résiduelles qui constitue près de 58% des tonnages collectés et incite la collectivité à poursuivre ses efforts sur le sujet.

Sur la composition des ordures ménagères résiduelles, la commission note l'augmentation significative depuis 2012 de la part des plastiques et du textile sanitaire.

La CCSPL souligne cette année encore le très bon taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés qui remonte à 93% (contre 91% en 2017). La commission apprécie que, contrairement à l'année précédente, le moindre recours au délestage des deux unités

de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) ait permis une augmentation du taux de valorisation énergétique et une baisse du stockage (7%, contre 9% en 2017). La CCSPL note que l'objectif, fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), de réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 est atteint pour l'année 2018 (-42%).

La CCSPL se dit satisfaite de la diminution du taux d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt chez les agents de la régie (-17%), en lien avec la fin du système de « fini-parti ». La commission soutient les actions visant à l'amélioration des conditions de travail des agents de la collecte. La CCSPL demande que la question des maladies professionnelles soit également traitée en commission.

La CCSPL approuve les actions en faveur de la santé des usagers et de l'environnement, comme le déploiement de véhicules propres et les certifications ISO 14 001 et ISO 50 001 des deux UTVE. La commission souhaite que soient évalués les impacts en termes de Gaz à Effet de Serre des différents modes de traitement subis par les déchets ménagers produits par les habitants de la Métropole. Aussi, la CCSPL souhaiterait disposer d'une information plus globale sur les effets générés par les différents systèmes de traitement des déchets.

En ce qui concerne les indicateurs financiers, la CCSPL constate une légère augmentation des dépenses (+2,6%) ; la commission pointe une forte diminution des recettes, en raison du report de soutiens financiers de certains éco-organismes et d'une baisse des ventes matière (chute des cours notamment sur la filière papetière).

La CCSPL prend note du montant de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères (134M €), qui sera reversée au budget principal. La commission a pris en compte les informations qui lui ont été communiquées lors de la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018 sur les conclusions de la Mission d'information et d'évaluation relative à la TEOM et à son évolution. (*)

(*) La CCSPL a donné un avis favorable à la création d'une régie pour le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, avec mise en place d'un budget annexe au 1^{er} janvier 2020, lors de la séance plénière du 9 septembre 2019.